



REGLEMENT INTERIEUR POUR LE VIDE-GRENIER DU LUTH

Le présent règlement a pour but de définir les modalités de participation, d'organisation et de sécurité du vide-greniers organisé par l'association « SOS VITAL », samedi 4 octobre sur la Place du Président Salvador-Allende.

1- PROGRAMME PREVISIONNEL

6h-7h30 : **Installation des exposants** sur la Place du Président Salvador-Allende – Accès depuis la voie de circulation.

8h : **Démarrage de la brocante**

11h : **Buvette** (jardin de l'espace Aimé-Césaire)

13h30-16h30 : **Structure gonflable** (jardin de l'espace Aimé-Césaire)

15h : **Tombola – Tirage au sort & remise des lots aux participants** (jardin de l'espace Aimé-Césaire)

17h : **Fin de la manifestation**

17h-19h : **Rangement et nettoyage des espaces**

2 - VALIDITE DE L'INSCRIPTION

A l'inscription, tout exposant est tenu de fournir :

Un justificatif d'identité

Une pièce d'identité pour les particuliers qui sera scannée comportant nom, prénom, adresse.

Pour les personnes morales, siège social, raison sociale, nom, prénom, adresse du représentant.

Ces informations seront indispensables à la tenue d'un registre que l'association doit tenir à jour.

Chaque exposant est tenu d'avoir sa pièce d'identité sur lui le jour de l'évènement.

Le règlement des places réservées et un chèque de caution

L'emplacement est de 10 euros pour 2 mètres linéaires. Un chèque de caution de 30 euros est demandé pour l'inscription. Il représente une garantie de propreté du lieu occupé. Il sera remis à la fin du vide-greniers après vérification par les membres de l'association SOS VITAL

L'inscription à la brocante revêt un caractère définitif qui conditionne la présence de l'organisateur et de l'exposant. En cas de pluie avérée le jour de la brocante, aucun remboursement ne sera effectué.

3- FONCTIONNEMENT DE LA BROCANTE

- ✓ Places attribuées aux réservataires : elles sont nominatives et numérotées. Elles ne peuvent être affectées à d'autres personnes / organisations
- ✓ Pas de vente alimentaire, une buvette est prévue sur place, en service à partir de 11h. L'accès aux sanitaires de l'espace Aimé-Césaire sera autorisé sur les horaires d'ouverture de l'équipement.
- ✓ La vente d'articles neufs ou dangereux est strictement interdite. Seuls des objets d'occasion peuvent être vendus.
- ✓ Pas d'exposition directement à même le sol (prévoir une bâche pour couvrir facilement le matériel en cas d'intempéries et des portes-vêtements). Les exposants doivent prévoir des supports sur lesquels leurs objets seront posés. Les tables et chaises ne seront pas fournies par l'association.
- ✓ Les exposants doivent disposer de monnaie pour les acheteurs.
- ✓ Chaque exposant engage sa responsabilité individuelle dans son activité et décharge de fait celle de l'association SOS VITAL France ET INTERNATIONAL
- ✓ L'association SOS VITAL limitera la réservation des surfaces occupées à 4m2/exposant pour permettre la participation du plus grand nombre
- ✓ Les exposants seront autorisés à déballer leur matériel de 6h à 7h30 et remballer de 17h à 19h. Une autorisation de stationnement sur la voie de circulation automobile attenante à la Place Salvador-Allende sur ces créneaux. Au-delà, la voie de circulation sera remise en service et tout stationnement sera considéré comme gênant.
- ✓ Les exposants doivent respecter la propreté de leurs emplacements. Ils ne doivent pas laisser de déchets. Les bénévoles de l'association SOS VITAL feront un état des lieux avant restitution du chèque de caution.
- ✓ Tout non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate de l'événement et des sanctions administratives ou pénales.

4- ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) Mr/ Mme atteste avoir pris connaissance des termes du présent règlement, prend l'engagement de les respecter et dégage la responsabilité de l'association organisatrice dans le cadre de mes activités.

Je m'engage également à laisser la surface occupée en parfait état de propreté.

La caution de 30 euros me sera restituée à mon départ de la brocante après contrôle de mon emplacement.

Date

Nom, prénom et signature

Précédée de la mention « bon pour accord »